

19 JUIN 2015

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

**SEANCE du Mercredi 10 Juin 2015**

**DLB 2015/022**

L'an deux mille quinze et le Mercredi 10 Juin, à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Présents** : Christian ALLEMANY, Olivier ASTRUC, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Gérard BARRAU, Antoine BARXIAS-CASTIES, Louis BENTAJOU, Jérôme BONNAFOUX, Louis BORRAS, Philippe BOUCHE, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Jean-Luc CHAILLOU, Bernard CHAUD, René BUENO, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Philippe FAURE, Francis FORTE, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Cyril GAUDY, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Philippe HUPPE, Muriel ICHER, Paul ISARD, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Jean-Pierre LAMBERT, Marion MAERTEN, Serge MALDONADO, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Richard NOUGUIER, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Gaby RUIZ, Annick SATGER, José SATORRE, Bernard SAUCEROTTE, François TAUPIN, Michel TRINQUIER, Régis VIDAL, Claude VIDAL, Alain VOGEL-SINGER

**Absents excusés** : Jean MARTINEZ, Pierre USACHE, Mathieu LESECQ, Alain RYAux, Sylvie KLEIN, Christian THERON, Christophe THOMAS, Gérard COMBES, Jean AUGÉ, Olivier BRUN,

**Objet : SIGNATURE AVENANT AVEC LA PREFECTURE**

Dans le cadre de la dématérialisation de la transmission des documents vers la Préfecture, une convention ACTES a été signée en juillet 2012 avec la Préfecture de l'Hérault, validant les échanges des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique et désignant CDC FAST comme tiers de télétransmission agréé.

Dans le cadre de la convention à venir avec le SMICA, Monsieur le Président demande l'autorisation de signer un avenant au contrat initial, déclarant à la Sous-préfecture le SMICA en tant que Tiers de télétransmission du SICTOM.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant.

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE  
17 JUIN 2015  
SERVICE COURRIER

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

**Le Président,**  
  
**Alain VOGEL-SINGER**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 16/06/2015 et de sa publication le 16/06/2015

A Nézignan l'Évêque, le 16/06/2015

SUB-PRÉFECTURE  
REÇU LE  
17 JUIN 2015  
SERVICE COURRIER